

**Guide de l'hébergement solidaire
Accueillir et accompagner un.e
"Mineur.e Non Accompagné.e"**

SOMMAIRE:

| | |
|---|------|
| Histoire d'Utopia 56 | p.2 |
| La création de l'antenne Utopia 56 Tours | p.4 |
| Définition d'un Mineur Non Accompagné (MNA) | p.4 |
| Cadre légal | p.5 |
| Situation à Tours | p.5 |
| Présentation à l'ASE et évaluation | p.6 |
| Recours devant le Juge des Enfants | p.6 |
| Héberger un.e jeune | p.7 |
| La santé | p.10 |
| Activités et lien social | p.12 |
| Foire aux Questions | p.14 |
| Lexique/Acronymes | p.16 |
| Contact | p.16 |

L'HISTOIRE D'UTOPIA 56 ?

DE LA BRETAGNE À LA JUNGLE DE CALAIS

Été 2015 : le bidonville de Calais passe de 800 à 6 000 réfugiés en quelques semaines.

A Grande-Synthe près de Dunkerque, ils sont jusqu'à 3 000 dans la boue d'un terrain marécageux.

En Bretagne, Yann, régisseur de festival, se demande si ses compétences professionnelles peuvent être utiles dans les bidonvilles.

Il s'y rend trois semaines à l'automne avec son fils Gaël. Yann rentre en Bretagne (dans le Morbihan, numéro... 56) et alerte ses amis à Lorient, Quimper, Rennes.

L'idée est de monter des équipes de bénévoles pour venir en aide aux associations actives sur le terrain (Auberge des Migrants, Acted, etc.).

UN SUCCÈS IMMÉDIAT

L'association est créée en novembre 2015. Le 15 janvier 2016, un appartement est ouvert à Calais pour héberger les premières équipes de bénévoles. Un site internet Utopia56.com permet de s'inscrire, de co-voiturer. Les volontaires sont encadrés sur le terrain pour la construction de cabanes, le ramassage des déchets dans la jungle, l'aide aux douches, la confection de repas pour l'immense bidonville. Le succès de la page Facebook Utopia56 et du site est immédiat. Des centaines de citoyens viennent aider les réfugiés.

UN CAMP HUMANITAIRE DE 800 À 1 500 RÉFUGIÉS

Début 2016, le maire de Grande-Synthe Damien Carême construit avec MSF le premier camp humanitaire de France, pour sortir de la boue les familles kurdes qui survivent dans le bidonville du Barroch. Il propose à Utopia 56 d'assurer la coordination du camp, du 7 mars au 7 mai. C'est une aventure incroyable pour les bénévoles Utopia56 qui travaillent jour et nuit, avec d'autres associations pour aider à le mettre aux normes, éviter sa fermeture, contribuer à sa reconnaissance par l'Etat, gérer les problèmes de sécurité liés à la proximité d'une autoroute, d'une quatre voies, d'une voie de chemin de fer.

Nous y avons organisé la vie quotidienne en travaillant à le rendre plus humain (accueil 24h sur 24 des réfugiés, cuisines collectives au bois, laverie 24h sur 24, navette, magasins de distribution de couvertures, vêtements, kit hygiène, centre pour les femmes, aide au cabinet dentaire, centre éducatif pour enfants, cours de français et anglais pour adultes, etc.). La gestion du camp a ensuite été confié à l'Afeji.

NOTRE EXPÉRIENCE

Utopia 56 est resté pour assurer toutes les missions de vie quotidienne. Nous avons encadré 10 000 journées de bénévolat dans ce camp (60 bénévoles/jour en moyenne). Puis, l'Etat a commencé à faire enlever les cabanes et imposé des restrictions d'accueil (uniquement des familles avec enfants). Impuissants face à de mauvaises décisions aux conséquences désastreuses en terme de sécurité, nous avons quitté ce camp le 30 septembre 2016.

L'APRÈS DÉMANTÈLEMENT DE LA JUNGLE DE CALAIS : LES CAO ET LES MINEURS

Fin octobre 2016, le bidonville de Calais est démantelé. 7000 réfugiés sont dirigés vers des CAO (Centres d'Accueil et d'Orientation) et CAO MI (Mineurs isolés) à travers la France. Avec l'Auberge des Migrants, Utopia 56 distribue 15 000 flyers en arabe, amharic, tigrinya, farsi, pashto pour que les réfugiés puissent rester en contact avec les associations.

Une plateforme Info CAO est soutenue par l'Auberge et Utopia 56 pour aider les citoyens à l'organiser dans les régions. Utopia 56 met aussi en place un numéro d'appel d'urgence pour les mineurs isolés.

Les adolescents sont suivis, aidés, parfois hébergés.

Des groupes Utopia 56 s'organisent en région à Lille, Lyon, Tours, Saint Briec, Rennes, Aix... Une équipe de bénévoles Utopia 56 continue à travailler à Calais, notamment pour des maraudes de nuit et l'aide aux mineurs.

AU CENTRE HUMANITAIRE PARIS NORD

Le 10 novembre 2016, le Centre Humanitaire Paris Nord ouvre porte de la Chapelle. Au côté du gestionnaire Emmaüs solidarité, Utopia 56 intervient avec 25 bénévoles par jour dans différentes missions, notamment la gestion de la file d'attente devant le dispositif de premier accueil, l'aide à la gestion des potentiels conflits, l'organisation du magasin et son réassort en dons vestimentaires et bagagerie. Des bénévoles accompagnent également les mineurs vers les structures appropriées. En parallèle, des points de collecte s'organisent et s'ouvrent dans différents arrondissements de Paris. En septembre 2017, nous dénonçons la politique d'accueil de ce centre, qui n'a rien d'humanitaire, et nous quittons le centre pour intensifier nos actions dans la rue.

À PARIS DANS LA RUE : DISTRIBUTION DE PETITS-DÉJEUNERS, COUVERTURES ET HÉBERGEMENT DE MINEURS NON ACCOMPAGNES, DE FEMMES AVEC ENFANTS

Jusqu'à ce jour, chaque matin, des bénévoles Utopia 56 viennent en soutien du collectif Solidarité migrants Wilson pour aider à la distribution des petits-déjeuners, Porte de la Chapelle.

Chaque soir, des bénévoles Utopia56 distribuent des couvertures aux réfugiés qui dorment dehors. Ces bénévoles prennent également en charge des réfugiés vulnérables, notamment des mineurs non accompagnés qui sont à la rue. Pour différentes raisons, ces adolescents ne sont pas pris en charge par les dispositifs légaux. Nous les équipons de téléphones. Nous leur proposons d'appeler leurs familles. Certains n'ont pas eu leurs parents en ligne depuis des mois. Nous hébergeons ces adolescents et les guidons le lendemain matin vers les organismes sociaux adéquats. Beaucoup ne parlent pas un mot d'anglais ou de français.

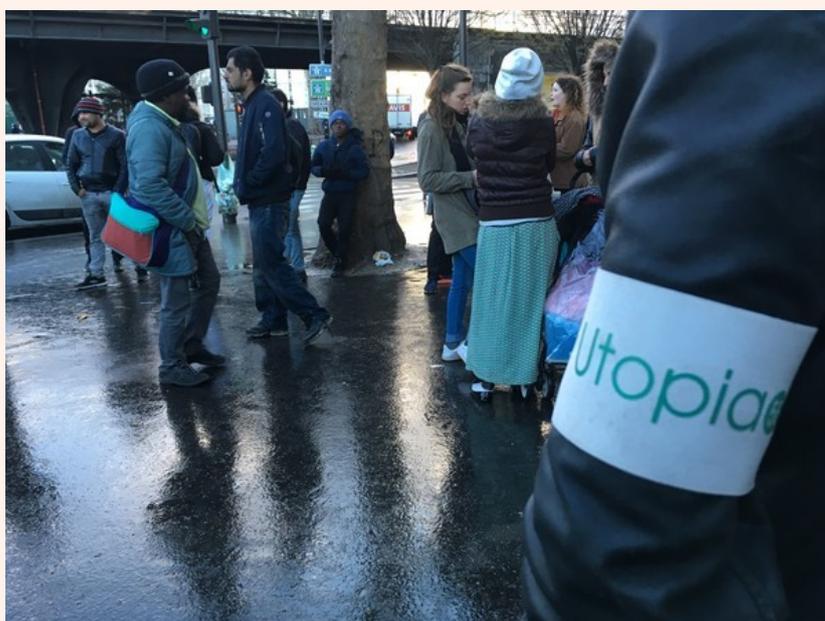
UN RÉSEAU D'HÉBERGEMENT CITOYEN

En avril 2017, Utopia 56 lance un réseau d'hébergement citoyen pour les réfugiés majeurs, même s'ils n'ont pas leurs papiers, et pour les mineurs non accompagnés avant leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Parce que nous côtoyons au quotidien des centaines de réfugiés dans la rue, à Paris ou à Calais, nous voulons leur proposer mieux que des sacs de couchage. Nous proposons aux Français d'ouvrir leur maison et de donner un peu d'amitié.

Comme pour le bénévolat, Utopia 56 propose un cadre simple et un accompagnement. Parce que des centaines de réfugiés adolescents dorment actuellement dans les rues de Paris ou des grandes villes de France sans être pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils viennent d'Erythrée, d'Afghanistan, du Mali, du Soudan, de Somalie. Nous ne souhaitons pas que la France laisse des adolescents réfugiés dehors, alors que leur histoire personnelle est déjà très éprouvante. Nous mettons en relation des familles d'accueil et des personnes sans solution de logement. En plus d'apporter un toit, nous effectuons un suivi dans les démarches administratives et/ ou juridiques, et faisons en sorte que ces personnes puissent reprendre leur vie en main.

NOS VALEURS

Le respect des réfugiés, de leurs choix, de leurs rêves d'avenir, l'action face à l'indignité, la participation citoyenne, l'indépendance d'une association libre de sa parole.



LA CREATION DE L'ANTENNE UTOPIA 56 A TOURS

En octobre 2016, l'ouverture du CAO à St Pierre des Corps, suite au démantèlement de la jungle de Calais (où certains d'entre nous étaient déjà bénévoles) a créé une mobilisation citoyenne.

Cours de français, arts plastiques, visites de la ville, de nombreux bénévoles se sont mobilisés aux côtés des habitants de St Pierre des Corps, pour favoriser l'intégration des résidents du CAO.

C'est en Novembre 2016, que deux personnes ont rencontré S. Guinéen de 16 ans, à la gare de St Pierre des Corps, arrivé seul en France.

Après avoir contacté plusieurs associations, voici un résumé de la marche à suivre pour ce jeune : l'emmener au commissariat (pas facile pour un jeune qui a été frappé par la police italienne) puis à l'aide sociale à l'enfance (ASE) pour qu'il soit mis à l'abri.

Et puis, il y a la réalité :

“On le dépose à l'ASE, on nous dit que "C'est bon, on s'occupe de lui", on dit que l'on viendra quand même dire au revoir à S. Pour savoir où il va aller.

Et c'est à 17h que l'on retrouve S., avec une lettre de refus de prise en charge.

On ne comprend pas bien ce que cela implique, on demande ce que l'on fait...

On nous dit d'appeler le 115. Ce que l'on fait.

Puisqu'interdit aux Mineurs, impossible pour S. de s'y rendre.

Il est épuisé, on rentre et on verra demain.

C'est comme ça que tout a commencé, après un "banal" refus de prise en charge par l'ASE.

On a cherché (et trouvé) une famille pour accueillir S.

On a saisi le juge des enfants et S. a été reconnu mineur.

Il ne savait ni lire, ni écrire. Il est aujourd'hui en apprentissage. Il fait du foot dans un club. Rit avec ses amis, comme n'importe quel autre jeune de son âge...

C'est comme ça qu'est né notre collectif de soutien aux Mineurs.eures Non Accompagnés.ées.

Certains des bénévoles actifs avaient été bénévoles de l'association Utopia 56 à Calais et Grande Synthe et c'est donc naturellement que nous nous sommes tournés vers cette association pour œuvrer aux côtés des mineurs non accompagnés. Nous avons proposé nos projets au "bureau" d'Utopia 56, qui a accepté de nous soutenir.

A Tours, contre ces irrégularités, il nous a été impossible, à nous citoyens, de ne pas agir. Lorsque nous avons connaissance d'un jeune à la rue, nous faisons le choix de ne pas fermer les yeux.

L'association Utopia 56 à Tours lui permet de trouver un hébergement, d'avoir accès à des repas chaque jour, d'avoir accès à l'hygiène, de pouvoir se déplacer avec des cartes de bus ou autre, de connaître ses droits, de lancer une procédure juridique et d'être assisté le long du recours afin que sa minorité soit reconnue pour qu'il puisse accéder aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance et pris en charge par l'État.

DÉFINITION D'UN.E MINEUR NON ACCOMPAGNÉ.E

Un.e mineur.e non accompagné.e (MNA), auparavant désigné.e sous l'appellation mineur.e isolé.e étranger.e (MIE), est un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et qui se trouve séparé de ses représentants légaux sur le territoire français.

De sa minorité découle une incapacité juridique et de l'absence de représentant légal, une situation d'isolement et un besoin de protection.

Il n'existe pas de statut juridique propre aux MNA, puisque la loi, issue des conventions internationales, interdit de distinguer un mineur isolé français d'un mineur isolé étranger.

Ces derniers se trouvent donc à un croisement relevant à la fois du droit des étrangers et du dispositif français de protection de l'enfance.

L'Etat français, dans sa lutte contre l'immigration, rechigne à accorder à ces jeunes la protection à laquelle ils/elles ont le droit, quitte à violer ses propres lois.

QUEL EST LE CADRE LEGAL POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNES ?

La présomption de minorité fait que ces jeunes se disant mineurs et isolés doivent d'abord être considérés comme des enfants à protéger, relevant de ce fait des dispositions légales de la protection de l'enfance et de l'article L 223-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Depuis le décret en Conseil d'Etat du 24 juin 2016, pris en application de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, l'article R 221-11 du CASF prévoit que :

« 1.- Le président du conseil départemental du lieu où se trouve une personne se déclarant mineure et privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille met en place un accueil provisoire d'urgence d'une durée de cinq jours, à compter du premier jour de sa prise en charge, selon les conditions prévues aux deuxième et quatrième alinéas de l'article L. 223-2. »

(À Tours)



Face à la situation du non accueil des Mineurs Non Accompagnés à Tours par les services de l'État, les bénévoles de l'association Utopia 56 Tours choisissent de s'engager pour un accueil digne et pour le respect des droits internationaux des enfants.

Conformément à l'article L226-2-1 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil Départemental du lieu où le jeune se déclarant mineur non accompagné a été repéré ou s'est présenté, procède à l'évaluation de sa situation et détermine les actions de protection et d'aide nécessaires. Il l'accueille pendant les 5 jours de l'accueil provisoire d'urgence conformément à l'article L.223-2 du code de l'action sociale et des familles.

A Tours, de nombreux mineurs non accompagnés sont remis à la rue par le Conseil Départemental.

Les bénévoles de l'association Utopia 56 à Tours, se battent quotidiennement pour répondre aux besoins vitaux des jeunes, en développant et coordonnant l'hébergement citoyen solidaire, qui est à nos yeux le premier des besoins pour ces jeunes.

Cependant, il ne nous apparaît pas comme « normal » que de « simples » citoyens aient à pallier aux manquements des institutions démissionnaires, c'est pourquoi l'objectif de l'association est bien la prise en charge des jeunes par l'Aide Sociale à l'Enfance, pour qu'enfin ils assument leurs responsabilités. Nous attachons une importance particulière à rendre visible ce que le département et les institutions voudraient garder caché .

QUI SONT LES JEUNES HÉBERGÉS PAR UTOPIA 56 A TOURS ?

Les jeunes, accompagnés par l'association, arrivent en majorité d'Afrique subsaharienne. Ils sont originaires de Guinée-Conakry, du Mali, de Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Cameroun ou encore du Bangladesh.

Ils sont donc presque tous issus d'anciennes colonies françaises et par conséquent francophones.

Ils souhaitent rester en France pour construire leur vie et ne sont pas là "de passage".

Ils sont passés par le désert, la Lybie ou le Maroc, ont traversé la Méditerranée dans un zodiac pour arriver en Europe, en Italie ou en Espagne.

PRÉSENTATION ET ÉVALUATION à L'ASE

Entre la première rencontre avec l'association Utopia 56 Tours et la prise en charge par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance, Conseil Départemental), il peut se passer entre six mois et un an.

Quand un jeune arrive à Tours, il se présente à l'ASE. Il est alors mis à l'abri, dans un centre d'hébergement à Sorigny, pendant quelques jours. Pendant cette mise à l'abri, il est évalué sur sa minorité.

Durant l'évaluation, le jeune raconte son parcours et montre ses papiers s'il en a. Les papiers peuvent être expertisés par la Police Aux frontières (PAF). Il peut également subir une expertise médicale (vulgairement appelé tests osseux).

Le jeune est alors soit pris en charge, soit remis dehors avec une lettre de refus de prise en charge et ce, quel que soit son âge, son isolement et sa vulnérabilité.

Plusieurs arguments reviennent régulièrement pour justifier de ce refus de prise en charge :

- papiers d'identité visiblement non conformes.
- incohérences dans le récit.
- apparence physique en décalage avec l'âge allégué.

Les bénévoles d'Utopia 56 Tours rencontrent le jeune soit avant qu'il se soit présenté au Département (et dans ce cas ils l'y orientent), soit après son refus de prise en charge.

LE RECOURS DEVANT LE JUGE DES ENFANTS

Le refus de prise en charge de la part de l'ASE est contestable via une procédure juridique.

Le recours juridique est le fait de contester, par une saisine au juge des enfants, l'évaluation faite par l'ASE, reconnaissant le jeune majeur.

Toutefois, plusieurs éléments sont à prendre en compte lorsqu'un jeune fait un recours :

- Un recours prend entre six mois et un an, sans aucune certitude de reconnaissance de minorité à la fin.
- Durant ce délai, le jeune ne tente pas sa chance dans un autre département où, il pourrait être de nouveau évalué et éventuellement reconnu mineur. En effet, les évaluations sont subjectives et un jeune évalué majeur à Tours, peut être évalué mineur dans un autre département. Cependant, depuis quelques mois, un fichier national est progressivement instauré sur tout le territoire et les possibilités d'essayer ailleurs se restreignent du fait du fichage des jeunes.
- Durant ce délai, les jeunes n'ont pas d'hébergement, pas ou peu accès au système de santé, pas ou peu accès à une scolarisation.

De nombreux jeunes sont refusés tous les jours. Par souci d'équité, nous expliquons tous ces points aux jeunes et les conseillons sur les meilleures possibilités pour leur avenir.

Tous les jeunes méritent la même attention

Attention chaque situation est différente et il s'avère parfois nécessaire de faire un recours.

Il faut alors saisir le juge des enfants et aider le jeune dans ses démarches consulaires et administratives tout en assurant son suivi dans sa famille accueillante. La scolarisation est très aléatoire.

À 18 ans, un titre de séjour peut être accordé, par une exception de la préfète, à ceux qui peuvent justifier de plus de 6 mois de formation qualifiante (CAP..) et qui sont bien intégrés.

Le recours devant le juge des enfants doit se faire en concertation avec l'équipe juridique de l'association Utopia 56 Tours

HÉBERGER UN.E JEUNE



Combien de temps peut-on héberger ?

Il est possible d'héberger :

- **Sur du long terme** le temps du recours, en alternance avec d'autres hébergeurs.euses. Ou uniquement les week-ends et vacances pour les jeunes internes.

- **Ponctuellement** (lors des vacances scolaires, pour dépanner d'autres hébergeurs.euses, etc...)

- **En urgence** (à l'arrivée d'un jeune, en attendant qu'un jeune parte dans une autre ville, en attendant un hébergement plus pérenne, etc...).

Quelles sont les conditions pour héberger ?

Il n'y a aucun "prérequis" à l'accueil d'un.e jeune : les conditions sont proposées par les hébergeurs.euses. Il est préférable d'avoir une chambre ou un espace isolé. En cas d'urgence pour dépanner une ou deux nuits le jeune peut éventuellement dormir dans le salon.

- Une première rencontre est organisée avec un.e bénévole de l'association.
 - Une convention d'hébergement rappelant les engagements de chacun est signée entre l'hébergeur.euse, le/la jeune et l'association. L'hébergeur.euse s'engage à accueillir le/la jeune de manière bienveillante et le/la jeune s'engage à respecter les règles de vie familiale.
 - L'accueil se fait sans contrepartie.
 - Il faut être adhérent.e de l'association (10€ par an) pour être couvert.e par l'association Utopia 56.
 - Nous demandons un extrait de casier judiciaire à tous les hébergeurs.euses solidaires.

Des liens de solidarité entre hébergeurs.euses existent ou peuvent naître à l'échelle d'un quartier ou d'un village (hébergement alterné, partage pour répondre aux besoins de vêtements, de nourriture, etc).

L'hébergeur.euse peut assurer les repas ou bien orienter le jeune vers les associations populaires.

Il existe un critère important de distance : si l'hébergement est loin de Tours, le jeune devra pouvoir se rendre sur Tours pour des rendez-vous importants et il faut que les hébergeurs aient conscience que le suivi réalisé par les bénévoles de l'asso sera plus léger, moins d'activités pourront être proposées etc...

Quel est le rôle de l'association ?

Durant tout l'accueil du jeune, deux interlocuteurs.trices de l'association seront en contact les hébergeurs.euses. Chacun.e aura un rôle défini pour les échanges :

- **Le.la référent.e Hébergeur.euse :** Il s'agit souvent de la personne qui est venue rencontrer l'hébergeur.euse pour la première fois. Elle peut répondre aux questions relatives à l'hébergement. Elle vérifie que les conditions sont réunies pour que le séjour du/ de la mineur.e non accompagné.e chez le.la citoyen.ne hébergeur.euse se passe bien. Cette personne reste en contact et assure un suivi personnalisé au/à la citoyen.ne hébergeur.euse. Elle respecte les disponibilités d'accueil des hébergeurs.euses solidaires et cherche au maximum des solutions d'accueil en relais. Elle partage l'expérience de terrain avec les hébergeurs.euses solidaires. Le.la référent.e Hébergeur.euse participe également à stopper les accueils solidaires, si les conditions d'accueil ne sont plus réunies ou que l'hébergeur.euse souhaite y mettre fin.

- **Le.la Bénévole Suivi du.de la Jeune :** Il s'agit du bénévole qui fait le lien entre le.la jeune, l'hébergeur.euse et l'association Utopia 56. Il connaît le.la jeune ainsi que les différentes démarches et rendez-vous. Il communique régulièrement avec le.la jeune et les différentes teams de l'association. Il s'assure de l'égalité d'accompagnement entre tous les jeunes de l'association. Il reste en contact et assure un suivi personnalisé au/à la mineur.e et au/à la citoyen.ne hébergeur.euse. Il partage son expérience de terrain avec les jeunes et peut répondre aux questions relatives au jeune accueilli par l'hébergeur.euses.

Quel est le rôle de l'hébergeur.euse solidaire ?

L'hébergement solidaire a autant de nuances que les irrégularités du système.

Nous distinguerons donc 3 accueils principaux :

- L'accueil en urgence (pour une nuit à une semaine avant une solution plus pérenne ou un départ)
- L'accueil ponctuel (relais pour les hébergeur.euses long terme)
- L'accueil long terme en alternance avec d'autres hébergeur.euses le temps du recours

Pour l'accueil d'urgence, il s'agit d'accueillir un jeune qui vient d'être remis dehors par l'ASE, après évaluation. Dans tous les cas, l'accueil se fait en urgence : nous avons connaissance d'un jeune à la rue, nous contactons les hébergeur.euses solidaires potentiel.le.s.

Un calendrier doodle est envoyé par mail (présent également sur la page Facebook Hébergeurs) afin que les hébergeur.euses y inscrivent leurs disponibilités.

Pour les jeunes en recours, il s'agit d'accueillir un jeune jusqu'à son audience devant le juge des enfants (délai de six mois à un an). Le jeune passera alternativement un mois chez chaque hébergeur.euse du binôme/trinôme.

L'hébergement en alternance chez deux hébergeur.euses a de nombreux avantages :

- cela permet aux hébergeur.euses de souffler, de ne pas se fatiguer dans un hébergement trop long qui pourrait devenir lourd
- Il ne se crée pas un attachement trop important entre le/la jeune et un.e hébergeur.euse (ces jeunes sont vulnérables et ont un parcours long et difficile, les hébergeur.euses et bénévoles sont des personnes ressources qui leur viennent en aide à un moment difficile mais ne doivent pas devenir leurs « parents de substitution » Les jeunes ont déjà une famille.)
- Les hébergeur.euses peuvent échanger au sujet de la façon dont ils vivent l'hébergement, s'entraider.

Pour l'accueil ponctuel, il s'agit d'accueillir des jeunes déjà hébergés en long terme pour lesquels les hébergeur.euses peuvent avoir besoin de s'absenter.

Un bénévole de l'association assurera le suivi du jeune (démarches administratives, santé, scolarité).

Un autre bénévole de l'équipe juridique s'occupera de monter le dossier du recours. Les hébergeur.euses n'interviennent pas dans le suivi juridique et ne rencontrent ni le juge des enfants ni l'avocat. Il est essentiel que l'hébergeur.euse n'interfère pas dans la procédure du jeune en démarchant directement auprès des associations ou institutions en charge du dossier. L'intention de faire avancer les choses pourrait avoir l'effet inverse.

En cas de question à propos du jeune (démarches, emploi du temps, activités etc) adressez vous au bénévole « Suivi jeune ».

En cas de question sur l'hébergement (besoin d'une pause, organisation du relais etc), adressez-vous au « Référent hébergeur.euse » qui est venu.e vous rencontrer pour organiser l'hébergement.

L'objectif de notre association est la prise en charge des jeunes par l'Aide Sociale à l'Enfance, pour permettre à d'autres jeunes de bénéficier de ce beau réseau solidaire.

Aux résultats de l'audience, soit le jeune est reconnu mineur et placé en Indre-et-Loire ou ailleurs. Soit il n'est pas reconnu, et l'équipe juridique réfléchi à d'autres options. **L'accueil du jeune chez l'hébergeur.euse s'arrête là.**

Que peut on attendre d'un jeune ?

Les règles de vie commune sont à fixer entre hébergeur.euse et hébergé.e.

Libre à chaque hébergeur.euse de décider ce qu'il/elle attend du/de la jeune et ce qu'il/elle peut ou ne peut pas lui offrir.

On peut par exemple lui demander de manger à la Table de Jeanne Marie (association qui sert des repas tous les midis à Tours).

On peut lui demander d'être absent.e de telle à telle heure de la journée.

On peut lui demander de participer aux tâches de la maison au même titre que les autres membres du foyer. C'est même conseillé, les jeunes n'osent pas toujours proposer leur aide, il ne faut donc pas hésiter à les solliciter pour participer aux tâches communes.

On peut lui demander de rentrer avant 22h ou non.

Bref, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises règles, il n'y a qu'une bonne et une mauvaise communication !

L'alimentation

Il existe plusieurs possibilités pour les repas si vous ne pouvez pas tous les prendre en charge.

Tous les midis, la **Table de Jeanne Marie**, une association solidaire qui accueille toutes les personnes qui le souhaitent, offre gratuitement un repas chaud.

Table de Jeanne Marie
65 rue Febvotte
37 000 Tours

Il est aussi possible d'inscrire le jeune aux **Restos du Cœur** où il pourra bénéficier de colis alimentaires.

Pensez à demander au « Bénévole Suivi » pour plus d'informations et/ou pour l'inscription.

Pour les jeunes scolarisés ou en formation, le jour de distribution est le samedi de 9h à 11h.

Pour les jeunes non scolarisés, le jour de distribution est à déterminer lors de l'inscription.

Les inscriptions se font sur rendez-vous, avec un papier d'identité (si le jeune en possède), une attestation de l'association et avec un certificat de scolarité (si le jeune en possède)

Restos du Cœur
50 rue Febvotte
37 000 Tours
02 47 47 18 59

Il est tout à fait envisageable d'essayer avec d'autres antennes.

L'argent

De manière générale, la situation du jeune ne devrait idéalement pas dépendre du niveau de revenu de ses hébergeurs.euses mais la situation financière de l'antenne tourangelle reste précaire.

L'antenne ne reçoit aucune subvention et dépend entièrement de la générosité ponctuelle de citoyens ou d'associations.

C'est pourquoi les hébergeurs.euses solidaires sont entièrement bénévoles mais peuvent être accompagnés par l'association pour la prise en charge de certaines dépenses.

Les déplacements

Comme pour toutes les personnes en situation d'extrême précarité, les déplacements sont un souci quotidien.

Des vélos sont parfois offerts, mais il n'y en a pas pour tous les jeunes.

Les tickets de bus et tramway individuels coûtent cher (14€ les 10 trajets) et sont donnés pour les déplacements essentiels.

L'abonnement mensuel est de 23€.

Selon votre lieu d'habitation et les besoins du jeune, l'association peut prendre en charge des cartes de bus.

Contactez le "Bénévole Suivi" en cas de besoin.

Les vêtements

N'hésitez pas à indiquer au/à la « Bénévole Suivi » les besoins vestimentaires du/de la jeune.

Il est possible de se rendre dans plusieurs associations :

Le Secours Populaire :

S'y rendre avec le/la jeune et l'attestation de l'association aux horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 14h30 à 17h et le samedi matin de 9h à 13h.

118 Boulevard Tonnelé
37000 Tours
02 47 38 89 15

Association **Active** :

S'y rendre avec le/la jeune, une attestation de l'association et les documents nécessaires, le mercredi ou le vendredi de 9h30 à 12h30.

153 rue Saint-François
37520 La Riche
02 47 37 13 33

LE TELEPHONE PORTABLE ET LE CREDIT

L'association dispose de très peu de téléphones portables, récupérés lors des collectes de dons.

Si le/la jeune n'a pas de téléphone en arrivant et que vous n'en trouvez pas un qui ne sert plus dans votre entourage, pensez à le signaler au/ à la « Bénévole Suivi ».

Souvent, les jeunes utilisent une carte SIM Lyca (qui leur permet d'appeler gratuitement sur tous les numéros Lyca après l'avoir rechargé une première fois).

S'ils n'en ont pas à leur arrivée, demandez au bénévole suivi, l'association en a souvent d'avance, sinon, vous pouvez en activer une :

- Elle se commande gratuitement sur internet <http://www.lycamobile.fr/fr/carte-sim-gratuite>

- Ensuite, il vous suffit de l'activer <https://account.lycamobile.fr/Registration/OnlineRegister.aspx?lang=fr&qa=2.260521549.133406018.1510524074-721130775.1499370868>

L'association Utopia 56 Tours ne prend pas en charge l'achat de recharges de crédit. Il existe des recharges Lyca à partir de 5€. Selon vos envies et possibilités, il existe aussi des forfaits à moins de 10€ chez les opérateurs courants.

A l'arrivée du jeune, l'association peut prêter un téléphone disposant d'un pass pour les appels internationaux.

LA SANTE

En général, pendant la mise à l'abri à l'abri avant l'évaluation par l'ASE, les primo-arrivants ont été dépistés.

L'association Utopia 56 Tours dispose d'une Team Santé qui se charge des démarches de santé des jeunes en lien avec leur bénévole suivi.

CPO (Centre Porte Ouverte)

Depuis 1993, le Centre de Soins Porte Ouverte, accueille en consultation les personnes en situation de précarité, sans droit à une prise en charge sociale et/ou sans ressources. Pour n'importe quel motif, le CPO peut délivrer des médicaments en attendant une réelle prise en charge.

Le centre de soins Porte Ouverte est ouvert tous les jours ouvrables de **14H à 16H** en médecine générale. (leur site Internet et Google ne sont pas à jour).

Il est aussi possible d'obtenir des rendez-vous pour des consultations en gynécologie, dermatologie, ORL, kiné, pharmacie, ophtalmologie, dentaire, aide psychologique, permanence sociale mais les délais peuvent être longs.

1 Place Anne de Bretagne (au centre du Sanitas)
37000 TOURS

LA COUVERTURE SANTE

L'AME (Aide Médicale d'État) est une couverture santé principalement destinée à prendre en charge les dépenses médicales des étrangers en situation irrégulière sur le territoire français. Elle est attribuée, sans condition, aux mineurs.

Une fois placés à l'ASE, les jeunes souscriront à la CMU.

Pour ouvrir des droits (c'est-à-dire se voir attribuer l'AME), un dossier sera constitué pour le jeune.

Le/La « Bénévole Suivi » vous informera lorsque le/la jeune aura l'AME.

Pour les jeunes n'ayant pas ouvert de droits il faut se rendre au CPO.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Utopia 56 Tours a identifié plusieurs lieux d'accueil inconditionnels même si cela reste parfois difficile d'obtenir un rendez-vous et surtout un suivi. Par contre, l'association est en contact avec plusieurs psychologues bénévoles qui peuvent accueillir les jeunes sur demande.

N'hésitez pas à signaler si vous pensez que le/la jeune que vous hébergez a besoin de soutien. L'équipe en discutera pour décider de la pertinence d'une orientation vers tel ou tel lieu et des modalités de l'accompagnement.

LES URGENCES

Si le CPO est fermé et que le/la jeune a besoin de consulter en urgence :
expliquez sa situation.

Si le/la jeune a besoin d'une hospitalisation, l'assistante sociale de l'hôpital peut établir un bon de prise en charge pour éviter toute facturation.

CHRU - Hôpital Trousseau -
37170 Chambray Lès Tours

FICHE INFORMATION SANTÉ

Suite à leur parcours migratoire long et difficile et aux conditions d'accueil précaires en France, les mineurs isolés étrangers dont s'occupe l'association Utopia 56 Tours nécessitent un suivi médical particulièrement attentif.

Quelques informations sur deux maladies contagieuses :

LA TUBERCULOSE

Les jeunes arrivent principalement d'Afrique de l'Ouest, où la tuberculose est très présente.

La tuberculose est une maladie infectieuse due au bacille de Koch.

La forme plus fréquente, la tuberculose pulmonaire, touche les poumons et est contagieuse.

La transmission se fait par l'air rejeté lors de la toux et des éternuements ou par les crachats.

Les symptômes sont : perte d'appétit, amaigrissement, sueurs nocturnes, fièvre, toux, essoufflement, douleurs dans la poitrine, les articulations, le dos, maux de tête, fatigue ...

Le dépistage se fait par une radiographie des poumons, qui est complétée par d'autres examens (intradermoréaction, test interféron, prélèvements de crachats ...).

Si le dépistage est en faveur d'une suspicion de tuberculose, le jeune concerné sera hospitalisé pour des examens complémentaires et la mise en route d'un traitement antibiotique pour plusieurs mois.

En cas de tuberculose, une enquête sera menée par le Centre de Lutte Anti tuberculose qui se chargera de contacter les sujets à risque si besoin.

Le dépistage peut parfois mettre en évidence une infection tuberculeuse latente non contagieuse qui peut nécessiter un traitement antibiotique pour le jeune concerné.

Le vaccin BCG est recommandé pour les enfants à risque, il protège contre les formes les plus graves de tuberculose.

L'HEPATITE B

L'hépatite B est une infection du foie provoquée par le VHB (Virus de l'Hépatite B).

Le virus de l'hépatite B se transmet par le sang, le sperme, les sécrétions vaginales et la salive.

Les symptômes de la forme aiguë de l'hépatite B sont : fatigue, nausées, vomissements, perte d'appétit, douleurs musculaires et articulaires...

Mais l'hépatite B peut aussi fréquemment passer inaperçue, le malade ne présentera pas de symptômes.

Le diagnostic se fait par une prise de sang (sérologie et bilan biochimique hépatique).

L'association Utopia 56 Tours se charge d'accompagner les jeunes aux rendez-vous de dépistage de la tuberculose, du VIH et des hépatites virales. Néanmoins, ces examens prennent quelques semaines et les jeunes sont parfois hébergés en urgence dans des familles pour les sortir de la rue.

Pour éviter une éventuelle transmission, il est important d'aérer chaque jour les chambres, et d'éviter de partager des objets d'hygiène personnels pouvant être source de coupure ou de saignement (brosse à dents, rasoirs, coupe-ongles, etc...).

Merci de signaler au bénévole référent du jeune que vous hébergez tout problème de santé que vous pourriez détecter pour nous permettre de le prendre en charge rapidement.



Il est important que les jeunes gardent le contact entre eux, ainsi qu'avec les bénévoles.
C'est pourquoi nous essayons d'organiser régulièrement des sorties et activités.
C'est aussi une manière de lutter contre l'isolement et de créer des liens de solidarité.

APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Nous essayons au maximum de scolariser les jeunes en recours après un passage au CIO (Centre d'Information et d'Orientation). Lorsque la scolarisation via l'Education Nationale est impossible ou longue, les jeunes en recours pourront intégrer l'école alternative Utopia 56 ou bénéficier du soutien à la bibliothèque.

Toutefois du soutien peut être proposé en plus aux jeunes scolarisés.

Pour connaître les horaires du soutien adaptés aux jeunes, pensez à contacter son bénévole suivi.

Attention : les jeunes en recours n'ont pas le droit de faire un apprentissage car non reconnus mineurs ils ne peuvent pas signer de contrat de travail.



Enfin, il existe un site internet à destination des formateurs en FLE et qui peut être utilisé pour proposer aux jeunes un apprentissage du français :

<http://www.lepointdufle.net/>

LA BIBLIOTHÈQUE DE TOURS

2 bis Avenue André Malraux TOURS

Arrêt de tram à proximité :

Porte de Loire

Arrêt de bus à proximité :

Arrêt Anatole France : lignes 1-2-5-7 9-14-55- 61-N1
et Arrêt Voltaire : lignes 8-88-N1



Il est tout à fait possible pour les jeunes de se rendre à la bibliothèque en dehors des horaires de soutien.

SPORTS

La plupart des jeunes demande à faire du sport. Ils organisent régulièrement des matchs de football entre eux, sur des terrains libres.

N'hésitez pas à proposer des sorties et à les accompagner.

Il est parfois possible "d'inscrire" les jeunes dans des clubs où ils pourront faire les entraînements (pas les matchs car ils ne pourront pas avoir de licence).

Il faut se rapprocher du club le plus proche de chez vous pour leur demander les possibilités.

Il est à la charge des hébergeurs.euses solidaires de demander aux clubs (ou non).



ACTIVITÉS CULTURELLES

De nombreuses activités culturelles gratuites existent à Tours.

N'hésitez pas à transmettre aux jeunes des informations à ce sujet ou à les accompagner.

Des ateliers, visites ou autres temps de partage peuvent être organisés, en fonction de la période et de l'investissement des bénévoles et des jeunes.

Toute personne, hébergeante ou non, peut organiser spontanément une nouvelle activité quelle qu'elle soit.

Utopia 56 Tours est adhérente à Culture du Cœur qui nous permet de bénéficier d'entrées pour des événements culturels et/ou sportifs, pour lesquels vous pouvez réserver des places, par le biais des bénévoles de l'association. Nous proposons régulièrement ces places sur la page Facebook « Utopia 56 Tours Hébergeurs.euses Solidaires ».

CRÉER DU LIEN ENTRE HEBERGEURS. EUSES

Le groupe Facebook « Utopia 56 Tours Hébergeurs.euses Solidaires » permet aux hébergeurs.euses de

- suivre l'actualité de l'association,
- se tenir au courant des activités proposées aux jeunes,
- bénéficier de places pour des spectacles ou visites proposés par *Cultures du Cœur*
 - échanger entre eux.elles.

N'hésitez pas à poster un message pour vous présenter / rechercher des hébergeurs.euses proches de votre domicile /poser des questions.

L'association organise à intervalles réguliers

- des réunions / apéros entre hébergeurs.euses et bénévoles de la team Hébergement pour échanger autour de l'hébergement solidaire et sur des thèmes particuliers (situation actuelle, point juridique, etc)
- Des groupes de parole pour les hébergeurs.euses animés par une psychologue bénévole pour discuter des problèmes rencontrés, du ressenti de chacun, livrer ses impressions sur cette aventure qu'est l'hé-

ECHANGER AVEC LE.LA JEUNE

Bien que vous vous soyez engagés dans l'hébergement avec une disposition d'esprit bienveillante, les jeunes ont parfois vécu des expériences antérieures difficiles et ont besoin d'un temps pour comprendre que votre démarche est désintéressée. Il est essentiel de respecter leur intimité et de ne pas poser de questions sur leur parcours de vie antérieur, qu'ils peuvent trouver intrusives : s'ils souhaitent vous le raconter, ils le feront après quelques temps, mais dans tous les cas nous vous demandons de laisser l'initiative venir de leur part. Ces jeunes ont très souvent dû raconter ce parcours, notamment pour des évaluations, il est préférable de ne pas leur faire revivre une énième fois cette situation.

Forts de leur expérience auprès des MNA, les bénévoles de l'association vous conseillent sur l'accueil des jeunes :

- laissez-lui le temps de s'adapter : il.elle arrive dans un pays dont il.elle ne connaît pas les usages. Ce qui peut vous paraître impoli ne l'est peut-être pas pour lui (par exemple appeler une personne « le vieux » ou « la vieille », ne pas regarder dans les yeux l'adulte qui lui parle...)
- comprenez qu'il.elle essaye de s'adapter mais ne peut pas changer toute sa façon d'être et devenir un « parfait ado français »
 - ne le.la sollicitez pas sans cesse, laissez-lui des temps seul.e

Pourquoi ces jeunes ont besoin d'aide ?

Aujourd'hui, ce sont des milliers de mineur.e.s qui vivent à la rue en France après un parcours migratoire souvent chaotique. La plupart ne sont pas pris.e en charge par les services de l'État alors qu'ils.elles devraient bénéficier d'une protection inconditionnelle au titre de l'enfance en danger.

Ce sont des rescapé.es qui ont survécu aux multiples dangers rencontrés pendant leur périple, rendu de plus en plus complexe et violent par les politiques actuelles qui misent sur le refoulement et la dissuasion des migrations jugées indésirables à tout prix.

Je travaille et j'ai peur que le.la jeune s'ennuie. Que va t'il faire en journée ?

Cette question revient souvent, il faut se mettre dans le contexte : à leur arrivée, les jeunes sont épuisé.e.s. Il y a bien 3 semaines pendant lesquelles ils vont dormir beaucoup. Pour s'occuper, il y a le soutien Utopia 56 Tours et des activités proposées aux jeunes par les bénévoles.

De plus, Utopia 56 Tours travaille avec des réseaux d'associations et des collectifs pour permettre aux jeunes d'avoir accès notamment à des activités culturelles, sportives, éducatives.

L'hébergeur.euse sera soutenu.e par l'intermédiaire du.de la bénévole Suivi.

Toutes les propositions venant des hébergeurs.euses eux.elles-mêmes sont les bienvenues !

Puis-je laisser un.e jeune seul chez moi ?

Oui, tant que la sécurité du.de la jeune est assurée, la décision appartient aux hébergeurs.euses solidaires.

Je ne parle que français, est-ce un problème ?

Non, pas du tout ! Il existe de nombreuses manières de se faire comprendre d'une personne qui ne parle pas notre langue : les signes, les images, les gestes etc.

De plus, de nombreux jeunes souhaitent apprendre le français, c'est donc une très bonne occasion pour eux. Le partage est au centre de nos valeurs et la langue en est l'un des piliers.

De plus, beaucoup de jeunes sont issus d'anciennes colonies françaises et sont donc francophones.

N'hésitez pas à contacter le bénévole suivi de votre zone pour connaître les différents cours de français à disposition des jeunes pour les aider dans leur apprentissage.

Le.la jeune est-il.elle en situation irrégulière ?

Non, il n'existe aucun texte juridique qui définit la notion de régularité ou d'irrégularité du séjour d'un enfant mineur : on ne peut donc opposer aux mineurs l'irrégularité de leur séjour.

Est-il légal d'héberger un.e mineur.e non accompagné.e ?

Il est tout à fait légal d'héberger un.e jeune qui a entamé un recours de reconnaissance de minorité auprès du juge pour enfants jusqu'au terme de sa décision.

Dans le cas où la décision du juge est positive, le.la jeune sortira du dispositif d'hébergement solidaire Utopia 56 Tours pour être placé sous la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance. Dans le cas où le recours du.de la jeune est rejeté et qu'il.elle est reconnue "majeur.e", il.elle sera alors conseillé.e et orienté.e au mieux par les bénévoles de l'association.

Le délit de solidarité

L'expression "délit de solidarité" est utilisée pour dénoncer les poursuites et les condamnations à l'encontre des particuliers qui viennent en aide à des personnes étrangères en situation irrégulière en France.

Ce que dit la loi française

Le délit de solidarité n'existe pas juridiquement en tant que tel, mais il fait référence à l'article L.622-1 du code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile qui dispose que toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France encourt jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende. Ce texte est la version codifiée de l'article 21 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

D'abord conçu pour sanctionner les réseaux organisés de trafic humain, il a été invoqué pour condamner des particuliers qui ont aidé des migrants. Depuis 2012, une distinction claire a été établie entre les réseaux de trafic et les membres bénévoles des associations. Aucune poursuite ne peut être engagée si l'acte "n'a donné lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte" (conseils juridiques, prestations de restauration, hébergement ou soins médicaux destinés à assurer des conditions de vie dignes et décentes à l'étranger).

Dans le projet de loi « asile et immigration » de 2018, l'exemption est étendue à l'aide à la circulation (transport des étrangers en situation irrégulière par les bénévoles et les associatifs).

L'aide à l'entrée irrégulière reste sanctionnée.

Délit de solidarité et principe de fraternité

Saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 6 juillet 2018, estime que, en réprimant toute aide apportée à la circulation de l'étranger en situation irrégulière le législateur n'assure pas une conciliation équilibrée entre le principe de fraternité, inscrit dans la Constitution, et l'objectif de valeur constitutionnelle de sauvegarde de l'ordre public. Aider à la circulation ou au séjour d'une personne en situation irrégulière ne devrait plus être passible de poursuites, tant que cela est réalisé dans un but humanitaire. Dans le cas des mineurs non accompagnés, ils ne sont pas en situation irrégulière en France et leurs "aidants" ne peuvent donc pas être accusés de "Délit de solidarité".

Droit à l'image

La diffusion de photos des jeunes (sur les réseaux sociaux notamment) dépend évidemment du bon vouloir des jeunes concerné.e.s.

Nous rappelons cependant que cela peut les mettre en difficulté dans certaines situations.

Lorsque le.la jeune est reconnu.e mineur.e et pris.e en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, il est interdit de diffuser des photos des jeunes, l'ASE étant son représentant légal, le.la jeune ne détient pas de droit à l'image.

Représentant légal

Les jeunes refusés par l'ASE, en recours ou non devant le juge des enfants, n'ont aucun représentant légal sur le territoire. Il n'est pas possible de se noter comme tel lors de l'inscription à l'école. Il est nécessaire de rayer la mention « représentant légal » et d'inscrire « citoyen hébergeur.euse » ou « bénévole ».

J'habite en campagne est ce que je peux accueillir avec Utopia 56 Tours ?

Oui, des réseaux d'hébergeurs.euses solidaires existent dans tout le département.

- Secteur Nord (Rouziers, Semblançay, St Antoine du Rocher...)
- Secteur Sud (Vers Azay le Rideau, Esvres, Collectif Lochois ...)
 - Secteur Ouest (Langeais, Ambillou etc...)
 - Collectif Lochois

Est-ce qu'Utopia 56 Tours va m'aider financièrement pour prendre en charge ce jeune ?

L'hébergeur.euse s'engage à fournir au. à la mineur.e non accompagné.e la restauration et l'hébergement sans contrepartie. Aucune rétribution ne sera fournie par Utopia 56 Tours.

Comment faire si je n'ai pas les mêmes convictions (morales, religieuses, autres) que le.la jeune que j'héberge ?

Dans la convention qui est signée entre l'hébergeur, l'association Utopia 56 et le.la jeune, il est bien spécifié que chaque partie doit respecter les convictions morales ou religieuses, ainsi que le mode de vie de l'autre. Le.la bénévole suivi soutiendra les hébergeurs.euses et le.la jeune pour les aider à s'adapter au mieux. La diversité des échanges et le partage des connaissances et des expériences font de l'hébergement un engagement riche que ce soit pour les hébergeurs.euses ou pour les jeunes.

J'accueille un.e jeune le temps de son recours, il.elle est reconnu.e mineur.e, que va-t-il se passer pour lui.elle ?

Il.Elle va être mis.e à l'abri par l'ASE. L'hébergement que vous lui proposez s'arrêtera à ce moment.

J'accueille une jeune le temps de son recours, il.elle est reconnu mineur, je souhaite continuer l'accueil, est ce possible ?

Le 1er objectif de notre association est la prise en charge des Mineur.e.s Non Accompagné.e.s par l'ASE, c'est notre combat quotidien.

Près de 500 jeunes primo-arrivants ont été hébergés par des hébergeurs.euses solidaires. L'une des valeurs de notre association est l'égalité dans l'aide et l'accompagnement qu'offrent les bénévoles d'Utopia 56 Tours aux jeunes. C'est pourquoi il est important que les jeunes reconnu.e.s mineur.e.s soient pris.es en charge par l'ASE.

Légalement, un.e jeune reconnu.e mineur.e pris.e en charge, est sous la responsabilité de l'ASE.

L'association Utopia 56 Tours n'assure pas le suivi des jeunes reconnu.e.s mineur.e.s.

Toutefois, même après la prise en charge, vous pourrez rester des soutiens et contacts pour le.la jeune, tout en interférant pas avec la prise en charge de l'ASE.

J'accueille un.e jeune le temps de son recours mais il.elle n'est pas reconnu.e mineur.e. Que se passe-t-il pour lui.elle ?

Les bénévoles de l'équipe juridique conseilleront le jeune en lui donnant toutes les informations nécessaires. Ils ont en effet une bonne connaissance des possibilités et de la situation des MNA. Il est demandé aux hébergeurs.euses de ne pas interférer dans la prise de décision du jeune en évitant de lui donner des informations qui pourraient être erronées ou l'influencer. Privilégiez la communication avec les bénévoles et travaillez en concertation pour aider le jeune au mieux pour son avenir.

Je ne peux plus ou ne souhaite plus héberger le jeune accueilli chez moi. Comment faire ?

Vous êtes libre de vous retirer du dispositif d'hébergement solidaire Utopia 56 quand vous le souhaitez.

Vous devez, le cas échéant, contacter le.la bénévole référent.e qui vous accompagnera dans votre retrait du dispositif et se chargera, avec l'équipe, de trouver un autre hébergement au jeune dans un délai de 15 jours.

LEXIQUE / ACRONYMES

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CD : Conseil Départemental

MIE : Mineur.e isolé.e étranger.e

MNA : Mineur.e non accompagné.e (nouvelle appellation...)

Saisine : acte de saisir la juge (demander une audience)

JDE : Juge des Enfants

OPP : Ordonnance de Placement Provisoire

Main levée : fin d'un placement ASE

DVH (Droit de visite et d'hébergement) : être autorisé.e par l'ASE ou le.la juge des enfants à recevoir un.e jeune chez soi une ou plusieurs nuits alors qu'il.elle est pris.e en charge.

PAF : Police Aux Frontières

CONTACTS



La page Facebook : Utopia 56 Tours



L'adresse mail : utopia56tours@gmail.com



L'adresse mail pour les Hébergeurs : utopia.tours.hebergement@gmail.com

Wix.com Site Internet : Utopia56Tours.wixsite.com

**Mille mercis aux hébergeurs.euses solidaires,
sans qui rien de tout cela ne serait possible.**

